RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260929-202656-DE

Conseil Municipal du 29 septembre 2026
Délibération n°2026/56

07 - Réponses aux questions et besoins présentés par l'ES Mignonne lors du conseil municipal du 5 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, conseillers délégués.
Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame ORCIL Maëla, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame DEPRETTO Camille donne pouvoir à Monsieur LAURENT Mathieu,
Monsieur LENORMAND Christophe donne pouvoir à Monsieur KERDONCUFF Guy,
Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,
Madame GAUTHIER Enora donne pouvoir à Madame QUEFFELEC Agathe,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Rappel des besoins et questions présentés par l'ESM au conseil municipal du 5 juin 2026 :

Les besoins à court terme :

- *Améliorer les conditions de pratique avec des surfaces de jeux en mesure d'accueillir une activité quotidienne et intense*
- *Adapter les tontes à la période et à l'occupation*
- *Remplacer les mains courantes*
- *Rénover l'éclairage du terrain B*
- *Buts à 7 sur le terrain principal*
- *Relever la casquette de la buvette*
- *Créer un auvent entre la tribune et le clubhousse*
- *Installer un spot sur la tribune*
- *Résoudre les désordres dans le Club Housse*
- *Couler un seuil béton devant les locaux techniques*

Les besoins à moyen terme :

Garantir une surface de jeu
Robuste,
Moins contraignante,
Plus économique
Et adaptée à la dynamique du club

Les questions :

- *Comment pouvons nous (l'association) vous aider au quotidien ?*
- *Quelles solutions pour supporter les coûts inhérents à l'utilisation des infrastructures extérieures ?*
- *Sans solution, quelle proposition pour palier à l'utilisation de ces infrastructures ? Coat Mez de demain ?*
- *Le club, de part sa dimension, est il disproportionné et donc un frein pour la Commune ?*
- *Seriez vous en mesure de nous accompagner sur des appels à projet infrastructures ?*
- *Accepteriez vous d'étudier un projet de terrain synthétique à partir d'un apport de 300 k€ ?*

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260929-202656-DE

- *Dans le cas contraire, quels sont les arguments, les irritants et les freins à ce projet plus économique pour la commune ?*
- *Accepteriez vous une présentation spécifique sur le sujet ?*

Réponses aux questions :

- *Comment pouvons nous (l'association) vous aider au quotidien ?*

La commune établira une convention définissant le rôle de chacun. La commune met à disposition de l'association, à usage non exclusif, les bâtiments et terrains pour la pratique du football.

- *Quelles solutions pour supporter les coûts inhérents à l'utilisation des infrastructures extérieures ?*

Il est rappelé que le conseil municipal attribue une subvention annuelle aux associations dont l'ESM. L'association est libre de fixer ses choix pour affecter cette subvention. L'association connaît les moyens mis à sa disposition, il en est de sa responsabilité de supporter les coûts de ses choix.

- *Sans solution, quelle proposition pour palier à l'utilisation de ces infrastructures ? Coat Mez de demain ?*

La future salle de Coat Mez est en construction. Un travail de réflexion et de concertation est en cours avec et entre les communes du Pays de Daoulas. Un partage des créneaux sera réalisé entre les différents utilisateurs de la salle dont les associations.

- *Le club, de part sa dimension, est il disproportionné et donc un frein pour la Commune ?*

L'association doit prendre la mesure de sa capacité à accueillir ses adhérents en fonction des structures proposées et mises à sa disposition.

- *Seriez vous en mesure de nous accompagner sur des appels à projet infrastructures ?*

Non, la commune gère et décide de ses investissements. Il est rappelé que les infrastructures (terrains, bâtiments) appartiennent à la commune.

- *Accepteriez vous <u>d'étudier</u> un projet de terrain synthétique à partir d'un apport de 300 k€ ?*

Non, un projet de terrain synthétique ne peut être porté que par la collectivité.
Ce type de projet est beaucoup trop onéreux. Le budget communal ne permet pas, actuellement, d'entretenir convenablement les bâtiments et la voirie. Il ne permet donc pas non plus d'étudier un projet de cette ampleur, avec ou sans apport.

- *Dans le cas contraire, quels sont les arguments, les irritants et les freins à ce projet plus économique pour la commune ?*

La municipalité a construit un programme d'investissement pendant sa campagne électorale. Maintenant, il convient de mesurer et d'adapter ces investissements en fonction du budget de la commune et de les étaler sur les années du mandat des élus.

- *Accepteriez vous une présentation spécifique sur le sujet ?*

Non

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260929-202656-DE

La municipalité a programmé les travaux suivants :

- *Remplacer les mains courantes*
- *Résoudre les désordres dans le Club Housse :*
 - *Réparation isolation et placo dans club housse*
 - *Création d'un caniveau à l'extérieur du club housse*
- *Couler un seuil béton devant les locaux techniques*
- *Changement de la toiture de la buvette*
- *Changement de la toiture des tribunes*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Donne son accord pour apporter les réponses ci-dessus à l'ES Mignonne.**
- **Emet un avis défavorable à un projet de terrain synthétique.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 30 septembre 2026.

Le maire,	*La secrétaire de séance,*
Yann MONBEL	*Agathe QUEFFELEC*